



Programme de formation

Le suivi des ERP

20/07/2022

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : Cette formation s'adresse aux Agents de Préfecture et des services départementaux interministériels chargés du contrôle de l'application de la réglementation des ERP.

Prérequis : Aucun

Objectifs :

- Identifier la réglementation incendie applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP), les modalités et enjeux des contrôles administratifs
- S'assurer de l'application des règles appropriées aux différentes catégories d'ERP

Programme :

1- La sécurité incendie et l'accessibilité dans les établissements recevant du public

Définitions : Établissement recevant du public (ERP) et immeuble de grande hauteur (IGH) ;

Classement des établissements recevant du public (ERP) : Catégories et types.

2- La prévention dans les établissements recevant du public

Principes généraux et objectifs ;

La sécurité incendie panique ;

L'accessibilité.

3- Le rôle du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité dans les établissements recevant du public

Ses obligations ;

Ses responsabilités ;

Le maire, un membre essentiel des commissions.

4- La vie de l'établissement recevant du public de sa création à sa fermeture

Création ou modification d'un ERP (Cas du permis de construire [demande et réception] ; Cas de l'autorisation d'aménager [demande et réception]) ;

Exploitation d'un établissement recevant du public (le registre de sécurité ; les vérifications techniques périodiques ; les visites périodiques) ;

Fermeture ou reclassement d'un ERP (fermeture d'un ERP ; Reclassement d'un ERP).

5- Le fonctionnement des commissions de sécurité, incendie et d'accessibilité

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.) (compétence ; composition) ;

CUMEO

Programme de formation

La sécurité incendie panique (la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH : compétence, composition, groupe de visite ; les commissions de sécurité d'arrondissement : compétence, composition, groupe de visite) ;

L'accessibilité (la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées : compétence, composition, groupe de visite) ;

Synthèse : Tableau des compétences des commissions de sécurité incendie et d'accessibilité.

6- Les autres commissions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A.)

L'homologation des enceintes sportives : la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;

La sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes : la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

La sécurité publique : La sous-commission départementale pour la sécurité publique.

7- Cas particuliers d'utilisation d'ERP

L'utilisation exceptionnelle des locaux ;

Les chapiteaux, tentes et structures (CTS).

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quizz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires Dendreo : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h

Inscription après avis du responsable de formation

L'évaluation se fera tout au long de la formation

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition